

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**N° 2018-06-MS-0006****CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES
C.C.P.****Pouvoir adjudicateur**

SEM SEGEL LE SEAQUARIUM
675 Avenue du palais de la mer
BP 106
30240 Le Grau du Roi

Représentant du pouvoir adjudicateur

MR GROUL Jean-Marc

Objet de la consultation

Production de Films / Reportages

Date limite de remise des offres :

Mardi 11 septembre 2018 à 17h00

Sommaire

1	Objet du marché	3
2	Pièces constitutives du marché	3
3	Clauses techniques	4
4	Conditions d'exécution du marché	6
5	Contenu du prix	6
6	Pénalités	6
7	Vérification quantitatives	7
8	Vérification qualitatives	7
9	Garantie sur tiers	7
10	Propriété industrielles ou commerciale	7
11	Propriété intellectuelle	8

1. Objet du marché – Dispositions générales

1.1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la production de films / reportages et la mise en ligne sur le site internet du SEAQUARIUM.

1.2 Délais d'exécution

Les dispositions relatives aux délais d'exécution du présent marché figurent à l'article 3 « délais » de l'acte d'engagement.

1.3 Disposition applicable en cas d'intervenants étrangers

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français

Si le titulaire est établi dans un autre pays de la Communauté Européenne sans avoir d'établissement en France, il facture ses prestations hors T.V.A.

La monnaie de compte du marché est l'euro. Le prix, libellé en euro, reste inchangé en cas de variation de change.

2. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité :

- **L'acte d'engagement** et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- **Le cahier des clauses particulières** dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- **Le devis du candidat**, valant décomposition du prix global et forfaitaire,
- **Le mémoire technique du candidat** (détail précis du contenu d'un reportage type, équipe, tout élément qui pourrait être un atout dans la candidature),
- **Document attestant une expérience avec des animaux** sauvages ou captifs potentiellement dangereux (tels que Requins, Otaries, Phoques ...),
- **Document attestant le niveau de plongée professionnelle.**

3. Clauses Techniques

3.1 Caractéristiques techniques

Les candidats devront proposer des films/reportages présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires décrites au présent article.

Toute proposition ne présentant pas les caractéristiques techniques minimales sera réputée non conforme.

Caractéristiques des films / reportages :

- Durée : 6 à 10 min
- **Pour chaque films/reportages :**
 - ✓ Un encodage et un résumé devront être réalisés,
 - ✓ Un titre devra être donné,
 - ✓ Une mise en ligne sur le **site internet du Seaquarium**, sur **youtube** et/ou **Facebook** devra être réalisée.
- Le tarif proposé devra comprendre de la réalisation à la mise en ligne sur le site internet,
- Des bons de commandes seront émis, afin d'avoir **en moyenne** un film/reportage par mois,
- Les films/reportages seront des sujets sur le domaine de l'environnement marin, et pourront aborder notamment des thèmes :
 - ✓ pédagogiques,
 - ✓ scientifiques (sur la biologie marine),
 - ✓ sur les coulisses et la vie événementielle du Seaquarium,
 - ✓ sur les partenaires du Seaquarium,
 - ✓ sur le fonctionnement du Seaquarium.

Il pourra aussi s'agir de captation de conférence.

- Le tournage des films/reportages impliquera le contact avec les animaux du Seaquarium pouvant être potentiellement dangereux (tels que les requins, les phoques ou les otaries), de même qu'avec des animaux sauvages lors d'éventuelles plongées en mer. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une réelle expérience avec les animaux (voir article 6.3 du Règlement de Consultation),

- Le tournage des films/reportages pourra lors de certains sujets comprendre des prises sous-marines en aquarium et en milieu naturel, il est donc nécessaire d'avoir du matériel adapté à ce type de prise de vue, ainsi qu'un niveau professionnel de plongée sous-marine. (Voir article 6.3 du Règlement de Consultation),
- Le tournage de certains sujets pourra impliquer des interviews en langue anglais, c'est pourquoi des connaissances en anglais sont indispensables,
- Certains sujets pourront portés sur des thèmes scientifiques précis, des connaissances approfondies en biologie marines sont donc indispensables (voir article 6.3 du Règlement de Consultation),

Le devis détaillé devra comprendre le prix d'un film/reportage sans images sous-marines et d'un film/reportage avec images sous-marines. Si une différence de tarif existe entre des prises de vue dans un aquarium en rapports des prises de vue en mer, il sera nécessaire de le préciser (voir article 2 de l'acte d'engagement).

3.2 Option 1 : Sous-titrage en anglais

Les candidats présentant une offre de base pourront répondre à l'option suivante :

- Traduction des paroles en anglais,
- Mise en place de sous-titrage des paroles en anglais dans les vidéos.

3.3 Option 2 : Réalisation de vidéos courtes pour une utilisation sur les réseaux sociaux du Seaquarium (Facebook + Instagram)

Les candidats présentant une offre de base pourront répondre à l'option suivante :

Les vidéos seront des sujets sur le domaine de l'environnement marin, et pourront aborder les mêmes thèmes que les films/reportages :

- Pédagogiques,
- Scientifiques,
- Coulisses et vie événementielle du Seaquarium,
- Sur les partenaires du Seaquarium,
- Sur le fonctionnement,
- Sur les actualités du Seaquarium.

La réalisation de ces vidéos courtes requiert les mêmes compétences que les films/reportages (voir caractéristiques techniques).

Périodicité : 2 vidéos courtes par mois

Format : carré ou vertical (adapté au réseau social choisi)

Durée : 15 à 45 secondes

Audio : pas de voix-off ; l'information à transmettre se fera par du texte sur les images.

Il est possible qu'il y est une bande sonore musicale et le son d'ambiance des séquences filmées.

Les vidéos devront être attractives, visualisables et comprises sans le son.

4. Condition d'exécution du marché : Livraison et Installation

Le marché est dit exécutable dès réception de la notification du marché par le titulaire.

5. Contenu du prix

Conformément aux stipulations de l'article 10.1.3 du Cahier des Clauses Administratives Générales de Fournitures Courantes et de Services, les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations. Il s'agit donc de prix globaux et forfaitaires.

Si pour un sujet un déplacement est nécessaire les frais de déplacements seront en suppléments sous réserve que le devis établit préalablement soit accepté et que le bon de commande stipule le montant des frais encourus.

6. Pénalités

En cas de retard dans la mise en ligne d'un film/reportage par rapport à la date indiqué sur le bon de commande, une pénalité de 50 euros par jour de retard sera exigée de l'attributaire du marché.

7. Vérification quantitatives

Les vérifications quantitatives seront effectuées conformément aux dispositions du CCAG de fournitures courantes et de services.

8. Vérification qualitatives

Les vérifications qualitatives seront effectuées conformément aux dispositions du CCAG de fournitures courantes et de services.

9. Garantie sur tiers

Le titulaire garantit le pouvoir adjudicateur contre toutes les revendications des tiers, relative aux brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce et tout autre titre de propriétés intellectuelles ou industrielles dont il propose l'emploi pour l'exécution du marché.

10. Propriété industrielles ou commerciale

Le pouvoir adjudicateur garantit l'entrepreneur contre les revendications des tiers concernant les brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce dont l'emploi lui est imposé par le marché. Il appartient au pouvoir adjudicateur d'obtenir dans ce cas, à ses frais, les cessions, licences ou autorisations nécessaires.

En dehors du cas prévu au paragraphe précédent, l'entrepreneur garantit le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre contre les revendications des tiers concernant les brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce employés pour l'exécution du marché.

Il appartient à l'entrepreneur d'obtenir dans ce cas, à ses frais, les cessions, licences ou autorisations nécessaires, le pouvoir adjudicateur ayant le droit, ultérieurement, de procéder ou de faire procéder par qui bon lui semble à toutes les réparations nécessaires.

11. Propriété intellectuelle

Le Seaquarium en tant que producteur et diffuseur dispose librement de tous les films qui lui sont livrés et peut en faire tout ce qu'il désire, hormis une utilisation par un tiers dans un but commercial, dans ce cas-là, une demande préalable devra être faite auprès du réalisateur.

Le réalisateur pourra utiliser comme il le souhaite tous les rushs animaliers et paysagers tournés hors de l'enceinte du Seaquarium. L'utilisation des rushs d'images montrant des employés, d'images de l'aquarium ou d'images estampillées au logo de l'entreprise, est obligatoirement soumise à l'accord préalable du Seaquarium.